

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION (PAR TELECONFERENCE) DU BUREAU DIRECTEUR DU 23 OCTOBRE 2018

15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

## Membres présents par téléconférence (7)

Michel EDIAR (Président)  
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire Général)  
Mathieu LEMERCIER (Trésorier)  
Sandrine TAISSON (Trésorière-adjointe)  
Thierry VERMEERSCH  
Valérie BERGER-CAPBERN  
Marie Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe)

## Membre de droit : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Marie-Claudine PERRIN

## Le Président ouvre la séance à 19h00.

Puis les différents points de l'ordre du jour sont traités.

### 1. Approbation du compte-rendu

Après modifications mineures, le compte-rendu du BD du 28/09/2018 est adopté à l'unanimité.

### 2. Activités du Président :

- 29/09/2018 : Comité Directeur à Paris (75)
- 05/10/2018 : IOF Global Conference à Prague (République Tchèque)
- 05/10/2018 : Réunion de la Commission Ethic à Prague (République Tchèque)
- 05/10/2018 : Pré AG IOF à Prague (République Tchèque)
- 05/10/2018 : Réunion du Bureau du COMOF à Prague (République Tchèque)
- 06/10/2018 : AG IOF à Prague (République Tchèque)
- 06/10/2018 : AG du COMOF à Prague (République Tchèque)
- 07/10/2018 : Séance de travail JO Paris 2024 avec le Président et le Secrétaire Général de l'IOF à Prague (République Tchèque) en présence du Secrétaire Général et de la responsable de la commission Evènementiel
- 10/10/2018 : Séance de travail avec le DTN et le Secrétaire Général à Paris (75)
- 11/10/2018 : Réunion de lancement du Comité d'éthique FFCO à Paris (75)
- 16/10/2018 : Réunion Paris 2024 à Paris (75)
- 20/10/2018 : Réunion Projet Fédéral tiers nord-est de la France à Paris (75)

### 3. Commission médicale du 13/10/2018

Le Président fait part au Bureau Directeur de la tenue de cette réunion et le DTN informe celui-ci du retour très positif de cette commission. Un compte-rendu va être établi. Le DTN fait remonter le fait que les médecins et kinésithérapeutes qui encadrent les équipes n'ont que des ordres de mission et souhaiteraient plutôt un contrat pour des vacances.

Il est décidé que le Trésorier et la Trésorière-adjointe étudieront la question.

### 4. FFCO organisme de formation

Le Président donne la parole au DTN qui informe le Bureau Directeur que la FFCO a obtenu la qualité d'organisme de formation. Il est rappelé les contraintes annuelles en termes de déclaration et de rapport à faire en fin d'année et le Bureau Directeur en prend note.

### 5. Conférence des Présidents de Ligue du 24/11/2018 : ordre du jour prévisionnel

Le Président rappelle au Bureau Directeur la tenue de cette réunion fin novembre et la nécessité de préciser l'ordre du jour.

Il est décidé que plusieurs points seront à traiter :

- La question du développement pour approfondir et envisager des solutions à la problématique des zones de désert au niveau des clubs (intervention de Thierry VERMEERSCH).
- Des informations données sur les ETR (Equipe Technique Régionale) (intervention de la DTN).
- La future réforme du mouvement sportif français (intervention de Michel EDIAR).
- Un point sur le Règlement des Compétitions, avec la nécessité d'un éclaircissement sur les formats de courses (intervention de Jean-Philippe STEFANINI)

#### **6. JO Paris 2024 : point d'avancement**

Le Président informe le Bureau Directeur qu'un rendez-vous entre l'IOF, la FFCO et le Comité d'organisation des Jeux 2024 est prévu le 29/10/2018. Il précise qu'une ébauche de la discussion de présentation a été établie entre la FFCO et l'IOF avec les points forts par rapport aux attentes du Comité. Le Bureau Directeur en prend note.

#### **7. OO'Cup : point d'avancement**

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur des points traités lors d'une réunion entre les différentes parties : Comité départemental de l'Ain/Ligue AURA/FFCO. Après un bilan de l'organisation OO'Cup 2018, les perspectives d'organisation en 2020 ont été abordées. Les dates pressenties sont les deux dernières semaines de juillet. Des simulations financières ont été faites par le représentant Français de l'organisateur sur la base des redevances actuelles tant pour un évènement international de plusieurs jours que pour une succession de courses départementales sans classement final. Le résultat ne semble pas compatible avec les objectifs de résultats financiers à dégager sur cette organisation professionnelle.

Ce questionnement étant déjà apparu dans le passé et ayant été évoqué de nouveau lors des deux premières réunions autour du projet fédéral, le Secrétaire Général considère qu'il est nécessaire de réexaminer le modèle économique global de la FFCO. Après un long débat il est décidé de traiter le sujet lors du prochain Comité Directeur sur la base de simulations établies par le Trésorier. Celles-ci devront évidemment prendre en considération l'évolution négative des subventions d'état.

Le Bureau Directeur prend acte que le Secrétaire Général informera le club ASCO'Orléans qui a fait part à la FFCO du projet d'organiser la manifestation O'France début Août 2020 des éléments relatifs à l'organisation d'OOCUP, afin de lui permettre de prendre sa décision en toute connaissance de cause.

**20h25**, Sandrine TAISSON quitte la réunion et donne pouvoir à Mathieu LEMERCIER

#### **8. Demande de dérogation concernant la formation fédérale**

Le Président fait part au Bureau Directeur de la demande de dérogation d'une personne en formation TN, qui souhaiterait postuler dès maintenant comme CCN stagiaire pour une course en fin d'année 2019, sachant qu'il devrait normalement être certifié TN en avril 2019.

Le Bureau Directeur souhaite rappeler l'importance de maintenir la qualité de notre formation. Il lui sera donc répondu que sa demande de formation de CCN ne pourra être validée que lorsque tous les pré-requis seront respectés.

#### **9. Organisation Commission Formation**

Le Président informe le Bureau Directeur de la problématique rencontrée par l'absence de réponse officielle de la Commission formation à plusieurs demandes. Actuellement la commission est co-présidée par deux personnes, le Bureau Directeur suggère qu'une seule personne assure la présidence de la commission afin d'améliorer sa gestion courante et propose à Thierry VERMEERSCH d'assurer cette fonction.

Le Bureau Directeur prend acte que le Secrétaire Général va prendre contact avec Agnès EUDIER pour faire le point sur la situation.

#### **10. CNDS : innovation sociale et partage d'informations/ plateforme Playlab**

Le Président informe le Bureau Directeur de l'outil Playlab mis en place par le CNDS, dans le cadre de ses orientations et notamment du volet innovation sociale et partage d'expériences. Cet espace virtuel, ayant pour objectif de permettre aux acteurs du sport de mobiliser des expertises, des contenus, des contacts afin de réaliser des projets et mutualiser des expériences innovantes en faveur du développement du sport, est accessible aux fédérations et associations sportives. Le Bureau Directeur en prend note.

### **11. CNOSF : innovation numérique**

Le Président informe le Bureau Directeur de la tenue d'une réunion le 14/11/2018, ayant pour objet l'innovation numérique. Le Bureau Directeur décide de solliciter Daniel POËDRAS, ainsi que Sarah EDDEIRA pour y participer.

### **12. CNOSF : travaux et rapport sur la Gouvernance des fédérations**

Le Président informe le Bureau Directeur du rapport définitif sur la Gouvernance, établi par le CNOSF et transmis au Ministère. Le Bureau Directeur en prend note.

### **13. Demande de membre associé de la Base Nautique de Plein Air de Ronno (69)**

Le Président fait part au Bureau Directeur de la demande de convention de membre associé de la Base Nautique et de Plein Air de Ronno (69). Le Bureau Directeur valide cette demande, adoptée à l'unanimité.

### **14. COCS : demande d'utilisation de tenues Equipe de France**

Le Président fait part au Bureau Directeur de la demande reçue du COCS, afin de pouvoir utiliser des tenues Equipe de France lors d'une vidéo promotionnelle de la CO. Le Bureau Directeur donne une suite favorable à cette demande et demande à ce que la FFCO puisse bénéficier du droit d'utilisation gratuite de ces images. Le Secrétaire Général fera réponse en ce sens au COCS.

### **15. ASCO : demande de saisie de la Commission de discipline**

Le Président fait part au Bureau Directeur du courrier reçu de l'ASCO, faisant part de son indignation face à des propos tenus sur O'News dénigrant le projet d'organisation par ce club d'O'France en 2020, et demandant la saisie d'une Commission de discipline à l'encontre de l'auteur de ces propos. Le club signale que la personne auteur de ses propos est par ailleurs un des experts de la FFCO mandatés sur la course nationale qu'il organise en 2019. Du fait du trouble causé par ces propos au sein du club, celui-ci demande le remplacement de cet expert.

Le Bureau Directeur ne donne pas suite à la demande de saisie de la Commission de discipline, mais regrette fortement la tenue de tels propos qui ne pouvaient que mettre le dit expert en porte à faux pour l'exécution de sa mission. Il demande donc à la commission Calendrier de rechercher au plus tôt un nouvel expert pour assurer cette mission.

Le Secrétaire Général informera l'auteur présumé des propos afin de l'informer de son dessaisissement, lui rappeler l'importance de la relation de confiance qui doit s'établir entre lui et le club auprès duquel il intervient et le devoir de réserve qui en découle. Le Bureau Directeur en prend acte.

### **16. Ministère : Charte éco-responsable**

Le Président informe le Bureau Directeur de l'envoi par le Ministère de l'outil d'auto-évaluation au niveau d'atteinte des objectifs de la Charte éco-responsable, dans le cadre de l'éventuelle organisation des WOC. Ceux-ci, n'ayant pas été accordés à la France, aucun élément ne peut donc compléter cette plateforme. Le Bureau Directeur prend acte que Valérie BERGER-CAPBERN se propose de donner suite à ce courrier.

### **17. Comité d'éthique FFCO**

Le Président informe le Bureau Directeur de la tenue de la première réunion pour la mise en place du Comité d'éthique, qui se nommera Conseil National d'Éthique.

Le Bureau Directeur mandate ses différentes personnes comme suit :

- Jean-Paul TERS
- Marie-France CHARLES
- Pierre DURIEUX
- Michel CHARIAU

et leur donne comme missions prioritaires la définition :

- du processus de mise en place du Conseil National d'Éthique
- des modalités de désignation des membres
- de la durée du mandat de ses membres
- des modalités de fonctionnement du Conseil
- ainsi que l'établissement des conditions et restrictions d'appartenance au Conseil.



### **18. Demande de la Commission Calendrier**

Le Président fait part au Bureau Directeur d'une remontée d'informations par la Commission Calendrier quant aux questions qui se posent aux organisateurs des courses moyenne distance veille de Nationales qui, dès 2019, deviennent des Nationales MD tant du fait du changement de niveau d'expertise des traceurs et contrôleurs que des redevances fédérales.

Le bureau directeur, après en avoir débattu, accepte à titre transitoire et pour la seule année 2019 que les organisateurs de ces évènements en 2019 puissent faire appel à des traceurs et à des contrôleurs régionaux, sous la supervision du contrôleur national nommé pour la course du lendemain.

Concernant les redevances, le bureau considère que le changement de tarif associé au passage de la course au statut de Nationale permet d'absorber financièrement le fait de s'acquitter des redevances fédérales.

**Fin de réunion à 22h10**

Le Président  
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général  
Jean-Philippe STEFANINI

